



Demande d'ouverture d'un compte d'épargne

Madame Monsieur

Les formulaires incomplets ne pourront pas être traités

Requérant/e

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité

État de résidence

État(s) de résidence fiscale

Il faut indiquer tous les États dans lesquels la personne soussignée est imposable.

Date de naissance

Pays de naissance

Lieu d'origine

Nationalité(s)

Les nationalités multiples doivent toutes être indiquées.

Office / unité administrative

Fonction

Contrat de travail

Indiquer qu'il s'agit d'un contrat de durée indéterminée ou préciser la durée de l'engagement (du ... au ...).

N° de téléphone privé

N° de portable privé

N° de téléphone professionnel

Adresse électronique privée

Langue de correspondance: D F I

Identification de l'ayant droit économique (cf. ch. 3.2 des Conditions générales)

La personne soussignée déclare impérativement au moyen du formulaire A ci-joint, conformément au ch. 3.2 des Conditions générales de la CEPF, qui est l'ayant droit économique des fonds qu'elle envisage de déposer.

Respect de la législation fiscale (cf. ch. 16, let. a, des Conditions générales)

Par sa signature, la personne soussignée atteste que les fonds qu'elle envisage de déposer à la CEPF ont toujours été déclarés correctement et le seront à l'avenir aussi.

Déclaration de statut fiscal américain

La CEPF est tenue de remplir des obligations de diligence. Pour ouvrir un nouveau compte, elle a donc besoin d'informations concernant le statut fiscal américain. Les questions correspondent à un formulaire standardisé concernant la déclaration de statut fiscal américain des personnes physiques.

1 Étes-vous citoyen/ne américain/e?

Si vous possédez plusieurs citoyennetés et que l'une d'entre elles est la citoyenneté américaine, cochez «oui».

oui non

2 Étes-vous né/e aux États-Unis (ou sur un territoire américain)?

Le terme «territoire américain» inclut, entre autres, le Commonwealth des Iles Mariannes du Nord, Guam, le Commonwealth de Porto Rico et les Iles Vierges américaines.

oui non

3 Étes-vous résident/e des États-Unis au sens de la loi sur l'impôt fédéral des États-Unis sur le revenu parce que:

3.1 vous êtes en possession d'une Green Card américaine (quelle que soit la date d'expiration)?

oui non

3.2 vous satisfaites au test de présence substantielle (*Substantial Presence Test*)?

Pour satisfaire au test de présence substantielle, vous devez avoir été présent/e physiquement aux États-Unis au moins 31 jours durant l'année en cours et pendant une plus longue période durant les deux années précédentes. Vous trouverez davantage d'informations concernant ce test sur Internet, notamment dans la publication 519 (*U.S. Tax Guide for Aliens*) des autorités fiscales américaines (Internal Revenue Service, IRS).

3.3 pour une autre raison?

Veuillez préciser: _____

oui non

Par ma signature, je certifie que

- je ne suis pas une personne américaine au sens de la loi sur l'impôt fédéral des États-Unis sur le revenu.
 je suis une personne américaine au sens de la loi sur l'impôt fédéral des États-Unis sur le revenu.

Modification des circonstances ou des données personnelles

La personne soussignée atteste que, pendant la durée de la relation contractuelle avec la CEPF, elle s'engage à notifier à la CEPF dans un délai de 30 jours, de sa propre initiative, toute modification des données indiquées dans le formulaire.

Ordonnance du DFF concernant la CEPF, Conditions générales et droit de résiliation de la CEPF

La personne soussignée atteste par sa signature avoir pris connaissance de l'ordonnance du DFF sur la CEPF (RS 611.015.3) et accepter les Conditions générales de la CEPF. Les deux documents correspondants sont disponibles à l'adresse [www\(skb.admin.ch](http://www(skb.admin.ch)

En outre, elle prend connaissance du fait que la CEPF peut en tout temps résilier la relation d'affaires en cas de violation d'une obligation par la personne titulaire du compte.

Déclaration d'exactitude

La personne soussignée déclare par sa signature avoir pris connaissance des informations du formulaire. Elle atteste en outre respecter les législations fiscales et fournir des données exactes et complètes, notamment en ce qui concerne le statut fiscal américain.

Elle prend également note du fait que sa signature **manuscrite** aura valeur de référence pour les transactions ultérieures avec la CEPF.

Lieu, date

Signature de la personne requérante

La signature doit être apposée à l'intérieur du champ.

Attestation de l'unité administrative (service du personnel)

Office / unité administrative	Département
Représentant/e de l'unité administrative	Nom, prénom
Fonction	
Adresse / NPA, localité	
N° de téléphone professionnel	
Adresse électronique professionnelle	

La personne soussignée (qui représente l'unité administrative) atteste par sa signature que:

- la personne requérante est autorisée selon l'art. 72a de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (RS 611.01) et l'art. 3 ou l'art. 4 de l'ordonnance du DFF sur la CEPF (RS 611.015.3) à détenir un compte auprès de la CEPF;
- les données concernant l'office ou l'unité administrative, la fonction et le contrat de travail qui figurent à la page 1 du formulaire de demande d'ouverture de compte sont exactes;
- la personne requérante a apposé personnellement la signature qui figure à la page 2 du formulaire de demande;
- la personne soussignée disposait de la version originale du formulaire de demande (en cas d'envoi au format électronique).

Lieu, date

Timbre et signature manuscrite ou électronique*

Annexe 1 de l'ouverture de compte

feuille distincte

Vérification d'identité en vertu de la loi sur le blanchiment d'argent, à remplir par l'unité administrative

Les employeurs ou leurs services du personnel vérifient l'identité des collaborateurs en vertu des dispositions de l'art. 3 de la loi sur le blanchiment d'argent (RS 655.0) par un contact personnel sur mandat de la CEPF, et l'attestent sur la copie de la pièce d'identité à joindre impérativement au formulaire de demande d'ouverture de compte.

Doivent figurer sur la copie de la pièce d'identité:

- la mention «Original vu par»;
- la date de l'attestation;
- les nom et prénom, en majuscules, de la personne délivrant l'attestation;
- le timbre du service, s'il existe;
- la signature manuscrite ou électronique de la personne délivrant l'attestation.

MODÈLE

Original vu par

Nom, prénom Exemple, Jean
Fonction Responsable suppléant du service du personnel
Date Signature manuscrite ou électronique*

Banc, 12.03.15

J.Exemple

Administration fédérale XY

La copie de la pièce d'identité ainsi attestée doit toujours être remise recto-verso et en couleur.

Sont reconnus comme pièce d'identité:

- un passeport valable;
- une carte d'identité valable;
- un permis de conduire valable;
- tout autre document d'identité comprenant une photographie et délivré par une autorité suisse ou étrangère.

→ La carte de légitimation de la Confédération est une carte de légitimation interne et ne peut donc pas être utilisée pour l'identification en vertu de la loi sur le blanchiment d'argent.

*Certificat de classe B ou signature électronique avancée selon l'art. 2, let. b, SCSE (RS 943.03)



Annexe 2 de l'ouverture de compte

Formulaire A Identification de l'ayant droit économique

Titulaire du compte

IBAN (nouveau) nouveau compte d'épargne

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité

Date de naissance

Nationalité(s)

Les nationalités multiples doivent toutes être indiquées

Profession

La personne titulaire du compte déclare (cocher ce qui convient),

être l'**unique** ayant droit économique des valeurs patrimoniales

ou

que la personne mentionnée ci-après est (aussi) l'ayant droit économique des valeurs patrimoniales (ces indications n'ont pas valeur de procuration):

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité

Date de naissance

Nationalité(s)

Les nationalités multiples doivent toutes être indiquées

Profession

Relation avec la personne titulaire du compte

La personne titulaire du compte s'engage à communiquer spontanément et sans délai toute modification à la CEPF.

Lieu, date

Signature de la personne titulaire du compte

Toute déclaration intentionnellement erronée entraînera une sanction (art. 251 du code pénal suisse [faux dans les titres]; sanction: peine privative de liberté de cinq ans au plus ou peine pécuniaire).

Explications à propos du Formulaire A

Principes

Aux termes du chiffre 3.2 des Conditions générales (CG) de la Caisse d'épargne du personnel fédéral (CEPF), le titulaire de compte est habilité à déposer sur le compte ouvert auprès de la CEPF, outre ses propres fonds, les fonds de son conjoint, de son partenaire enregistré ou de son partenaire, qui, conformément aux dispositions de PUBLICA, pourraient faire valoir un droit à une rente de partenaire, ainsi que ceux des enfants mineurs.

Le titulaire de compte est toutefois tenu, en vertu de la loi sur le blanchiment d'argent, de déclarer à la CEPF si les fonds qui y sont déposés appartiennent à lui seul ou s'ils appartiennent à une ou plusieurs tierces personnes habilitées à déposer des fonds qui sont mentionnées dans le paragraphe ci-dessus (identification de l'ayant droit économique).

Le titulaire de compte s'acquitte de cette obligation en remplissant et en envoyant le Formulaire A à la CEPF. Il lui incombe de communiquer sans délai toute modification ultérieure de la qualité d'ayant droit économique en remplissant et en envoyant un nouveau Formulaire A.

Instructions pour remplir le formulaire

Le titulaire inscrit correctement toutes ses coordonnées personnelles dans la partie « Titulaire de compte ».

Si les fonds déposés appartiennent au seul titulaire de compte, celui-ci ne doit cocher que la première case.

Si les fonds déposés appartiennent en tout ou partie à une tierce personne habilitée à déposer des fonds selon le chiffre 3.2 des CG, seule la seconde case doit être cochée, auquel cas il convient également de remplir la partie concernant les coordonnées de cet ayant droit économique. Si plusieurs personnes sont réputées ayants droit économiques, le titulaire de compte doit remplir un formulaire pour chacune d'entre elles.

Le titulaire de compte signera alors le ou les formulaires puis les remettra à la CEPF.

Précisions importantes

Le Formulaire A n'a pas valeur de procuration. Les données indiquées n'ont aucune influence sur le droit de disposer du compte.